



DEJIC/CD

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE INTERCOMMUNAL SIÉGEANT EN FORMATION DE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 À 14h30

Sur convocations envoyées le vingt-neuf août deux mille dix-neuf, les membres du Comité Technique Intercommunal se sont réunis le lundi seize septembre deux mille dix-neuf à quatorze heures trente à la Maison des Communes, sous la présidence de M. Michel HIRIART, Président du Centre de Gestion.

### ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

⇒ Représentants du collège des représentants des collectivités et des établissements publics :

- **M. HIRIART**, Maire de BIRIATOU, Président du Centre de Gestion
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **M. AUSSANT**, Maire d'ARUDY,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **M. FINZI**, Maire de SAINT-CASTIN,
- **M. GARCIA**, Maire d'ARTHEZ-DE-BÉARN,
- **M. CASAUBON**, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- **M. HUNAULT**, Maire de NAVAILLES-ANGOS.

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme LABORDE**, Adjoint technique à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme PROHARAM**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT) sans voix délibérative,
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'AHETZE (CGT),
- **M. HONTAS**, Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à la COMMUNE DE MAULEON-LICHARRE (CGT),
- **M. SLAYKI**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'IDRON (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE DE MAULÉON-LICHARRE (CGT) sans voix délibérative,
- **Mme LACOMBE**, ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe au SIRP IKAS BIDEA (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **M. MENESSIER**, Ingénieur principal à la COMMUNE DE NAY (FO) sans voix délibérative,
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).

### ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

⇒ Représentants du collège des représentants du personnel :

- **M. COLLIOT**, Animateur au CCAS DE BRISCOUS (CGT),
- **M. SAUBES**, Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à la COMMUNE D'URCUIT (CGT),
- **M. ANETAS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE LAHONCE (UNSA),
- **Mme PIOT**, Adjoint administratif à la COMMUNE DE LESCUN (UNSA),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme BAUDOIN**, Rédacteur à la COMMUNE D'ARGAGNON (SUD/LAB).

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **M. MARCHAND**, Directeur du Centre de Gestion,
- **M. BIDART**, Responsable du Pôle Médico-social au CDG 64,
- **Mme CHALOT**, Consultante au CDG 64,
- **M. FLORIN**, Consultant au CDG 64.

M. HIRIART remercie les délégués pour leur participation à cette réunion du Comité Technique Intercommunal siégeant en formation de Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT).

Mme BEBIOT (SUD/LAB) assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président rappelle la liste des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

I.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 9 JUILLET 2019 .....	2
II.	DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 09 JUILLET 2019.....	3
	A. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL.....	3
	B. ETUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES RECUES AU CDG64 DEPUIS JANVIER 2019 .....	3
	C. ORGANISATION D'UNE VISITE DES LOCAUX AU CCAS D'ARUDY .....	3
	D. QUESTIONS DIVERSES.....	4

## I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CHSCT DU 9 JUILLET 2019

Conformément aux dispositions de l'article 56 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale et de l'article 22 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le Président soumet à l'approbation des membres du CTI le procès-verbal de la séance du Comité Technique Intercommunal faisant fonction de Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 9 juillet 2019.

Le collège des représentants du personnel et le collège des représentants des collectivités et des établissements publics **approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du CHSCT du 9 juillet 2019.**

## II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 09 JUILLET 2019

### A. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

M. BIDART présente le rapport d'activité de la Direction Santé et conditions de travail pour les collectivités relevant du CTI et qui sont conventionnées avec le Centre de Gestion.

Le rapport répond aux obligations réglementaires définies par le Code du travail et contient l'activité des membres de l'équipe pluridisciplinaire pour la deuxième année consécutive.

Les représentants du personnel s'interrogent sur les effectifs des médecins du Centre de Gestion au regard des besoins au sein des collectivités.

M. BIDART répond que le temps de travail des médecins et les secteurs géographiques sont affectés selon les conventionnements avec les collectivités (adhésions, fins d'adhésions).

Globalement, les médecins sont sollicités de manière croissante.

Les représentants du personnel constatent une orientation importante des agents reçus en visite médicale soit vers un parcours médical soit vers un professionnel en santé au travail comme assistante sociale ou psychologue du travail.

Des discussions ont lieu autour du contenu de l'accompagnement social et du soutien psychologique.

M. BIDART rappelle qu'un agent peut contacter directement l'assistante sociale du Centre de Gestion. Pour le soutien psychologique, le médecin de prévention doit valider l'accompagnement.

### B. ETUDE DES ACCIDENTS ET MALADIES RECUES AU CDG64 DEPUIS JANVIER 2019

M. BIDART présente le tableau de synthèse des accidents de service et de trajet ainsi que des maladies professionnelles reçus à la Direction Santé et conditions de travail depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La gravité des accidents est discutée. Seuls 3 accidents déclarés ont entraîné un arrêt de travail de plus de 20 jours.

La question de ce qu'est une épitrochléite est posée par les représentants du personnel.

M. BIDART répond qu'il s'agit d'une inflammation au coude.

*Précisions post-réunion : l'épitrochléite est une inflammation des muscles pronateurs fléchisseurs insérés au niveau de l'épitrochlée du coude*

### C. ORGANISATION D'UNE VISITE DES LOCAUX AU CCAS D'ARUDY

Ce point a été inscrit à la demande de la secrétaire du CHSCT.

Une délégation est constituée pour visiter les locaux du CCAS d'ARUDY.

Elle est composée de :

Pour les représentants de l'administration : M. VIGNEAU, Maire de BEUSTE, M. BERNOS, Maire d'AGNOS, et M. GARCIA, Maire d'ARTHEZ-DE-BEARN,

Pour les représentants du personnel : Mme BÉBIOT, Attaché à la COMMUNE de MONTARDON, Mme CARRÈRE, Rédacteur au SYNDICAT MIXTE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE et M. SLAYKI, Adjoint technique principal de 2ème classe à la COMMUNE D'IDRON.

La visite est fixée au lundi 7 octobre à 14h30.

Une réunion de travail préparatoire est fixée le lundi 30 septembre à 9h au Centre de Gestion.

## D. QUESTIONS DIVERSES

M. BIDART rappelle que le groupe de travail sur la démarche de communication du rôle du CHSCT se réunit le jeudi 19 septembre. L'objectif du groupe est de proposer une démarche pour faire connaître le rôle du CHSCT auprès des collectivités relevant du CTi avec notamment l'élaboration d'une plaquette.

-----

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ou appelée des délégués, la séance est levée à quinze heures quinze.

LE SECRÉTAIRE,

  
Mme Sylvie BEBIOT  
Syndicat SUD et LAB

LE PRÉSIDENT,

  
M. Michel HIRIART  
Maire de BIRIATOU  
Président de la Fédération Nationale  
des Centres de Gestion